

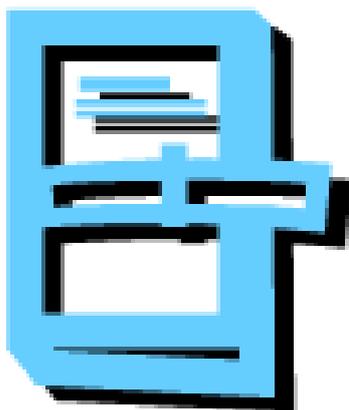
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2882>



01/09/08

# Professeur principal et orientation

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Secteur Orientation -



Publication date: mercredi 14 janvier 2009

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

# Deux métiers eux pour le prix d'un ? Non, merci !

**Dans chaque classe, un professeur principal est désigné par le chef d'établissement pour coordonner et assurer le suivi des élèves. Les enseignants qui acceptent cette responsabilité voient d'année en année leur charge de travail s'alourdir : en effet, sous prétexte qu'ils perçoivent la part modulable de l'ISOE, tout est bon pour leur imposer de nouvelles tâches.**

Si la préparation de l'orientation des élèves, en liaison avec les conseillers d'orientation psychologues (CO-Psy) fait partie de leur mission, il n'en est pas de même des nouvelles responsabilités que le ministère veut leur imposer, comme par exemple les entretiens individuels d'orientation pour tous les élèves de troisième et de première (\*).

La mesure initiée en 2006 vise de fait, à terme, une substitution des professeurs principaux aux CO-Psy, ce qui est tout à fait inacceptable. Déjà les chiffres sont là : avec quatre CO-Psy sur cinq partant à la retraite non remplacés, l'aide aux élèves pour élaborer leur projet d'avenir et se remobiliser sur leurs études est sacrifiée, et c'est une des pistes du rapport Pochard qui est mise en application avec ce transfert des missions des COPsy sur les enseignants.

De plus la circulaire du 11/07/2008 définit (dans les établissements volontaires en 2008-2009 mais généralisation en 2009) un "accompagnement personnalisé" par le professeur principal qui va beaucoup plus loin : entretiens avec les élèves et les familles, suivi des expériences en milieu professionnel, tenue d'un livret personnel de l'élève, élaboration de CV, formation à l'entretien d'embauche ... Tout ceci sans majoration de l'ISOE et sans intégration dans le temps de service. Il s'agit bien d'un travail supplémentaire pris à d'autres et non payé.

**Refusons confusion des rôles et dégradation de nos conditions de travail.**

Si la fonction de professeur principal est une tâche intéressante, à laquelle tiennent beaucoup d'enseignants

qui travaillent, dans ce cadre, au plus près des familles, son instrumentalisation par le gouvernement pour supprimer la catégorie des CO-Psy, dégrader les missions du service public et alourdir la charge de travail des personnels, est à combattre collectivement. Refusons ensemble ; expliquons, avec les CO-Psy, aux parents le sens de notre action. La section départementale du SNES-FSU coordonnera ces initiatives.

*(\*) certaines opérations liées en classe de terminale à "l'orientation active" c'est-à-dire à la pré-inscription pour l'enseignement supérieur suivent la même logique.*

**Sur l'entretien, voir l'article des COPsy du SNES sur notre site à l'adresse**

**<<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2381>>**